ÉLECTIONS CNU – 2023 | CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

PROFESSION DE FOI DE LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SGEN-CFDT, LE SNESUP-FSU, OUVERTE AUX SYMPATHISANTS

Collège A -Section 33

LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE NOS DISCIPLINES.

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaire d'État des enseignant·e·s-chercheur·e·s (EC), face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national.

NOS REVENDICATIONS

CARACTERE NATIONAL DU STATUT ET ROLE DU CNU

SNESUP-FSU et SGEN-CFDT sont profondément attachés au caractère national du statut des EC. Nous sommes aussi attachés au double contingent en local et au national attribué par les sections CNU, que ce soit pour les promotions, pour les CRCT.

QUALIFICATION

Le Sgen-CFDT et le SNESUP-FSU réaffirment ensemble leur attachement et leur engagement en faveur d'une instance nationale majoritairement composée d'élu·e·s, chargé·e·s en particulier d'élaborer les listes de qualification et seule garante d'une gestion nationale de la carrière des EC.

SUIVI DE CARRIERE

Le SNESUP-FSU et le SGEN-CFDT s'inquiètent que le suivi de carrière, pensé initialement comme un dispositif d'accompagnement des enseignant·e·s-chercheur·e·s, souffre de l'absence de remontée d'informations des établissements. Nous constatons en effet tous l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU.

Par ailleurs les deux centrales syndicales revendiquent plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

PROMOTIONS

Repyramidage : Les deux centrales syndicales s'opposent au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).

Le SNESUP-FSU et le SGEN-CFDT revendiquent à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national. Les deux centrales ont par exemple œuvré pour que les CRCT consacrés aux retours de congé maternité, d'adoption ou parental soient désormais attribués par les établissements.

RIPEC

Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU comme le SGEN-CFDT défendent l'examen national et transparent des dossiers par le CNU. Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles avec une prime identique pour tou.te.s. Dans le même sens, le SGEN-CFDT est favorable à un double contingent national et local pour l'attribution de la C3 du RIPEC.

ÉLECTIONS CNU – 2023 CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

PROFESSION DE FOI DE LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SGEN-CFDT, LE SNESUP-FSU, OUVERTE AUX SYMPATHISANTS

Collège A -Section 33

Par leur action au sein de la CP-CNU et au sein des sections, nos élu·e·s ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU et du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.

NOS ENGAGEMENTS COMMUNS D'ELUS SUR CETTE LISTE INTERSYNDICALE OUVERTE

Élu.e.s, nous nous assurerons du respect de la diversité des thématiques de recherche et de la pluralité des champs scien tifiques.

Élu.e.s, nous veillerons au respect de l'égalité de traitement des dossiers en fonction de la singularité des parcours de nos collègues, promouvrons l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes.

Élu.e.s, nous serons attentifs aux situations personnelles (prise en compte handicap, longue maladie, etc.) et aux conditions dans lesquelles nos collègues exercent leur métier.

Élu.e.s, nous serons particulièrement vigilants aux nombreuses responsabilités administratives qui pèsent sur nos carrières.

Elu.e.s, nous nous efforcerons de respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU et en partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre. Dans ce cadre :

- nous publierons les critères à partir desquels la 33ème section du CNU se détermine pour mener à bien ses missions ;
- nous veillerons au respect de la déontologie en votant contre toutes formes de conflits d'intérêts potentiels ;
- nous exigerons que la désignation des rapporteurs soit toujours faite par les bureaux des sections ;
- nous ferons circuler l'information entre les membres du bureau et l'ensemble des membres de la 33ème section ;
- nous informerons les candidat-e-s à la qualification des possibilités de recours juridiques ;
- nous organiserons des temps d'échanges pour recueillir l'avis de nos adhérents et, ainsi, être en mesure de prendre des positions argumentées au sein de notre section ;
- nous diffuserons un compte-rendu annuel des travaux de la 33ème section.

Election CNU 2023

Section 33
Collège A

Liste SGEN-CFDT, SNESUP-FSU et Sympathisants

n° 1	Mme EMILIE ANTOINE (GAUDRY)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 2	M. MARC DUBOIS (DUBOIS)	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
n° 3	Mme ISABELLE LINOSSIER (LINOSSIER FELLER)	UNIVERSITE BRETAGNE SUD (LORIENT)
n° 4	M. FREDERIC SCHOENSTEIN (SCHOENSTEIN)	UNIVERSITE PARIS 13 (SORBONNE PARIS NORD)
n° 5	Mme CECILE PAGNOUX (PAGNOUX)	UNIVERSITE DE LIMOGES
n° 6	Mme CHRISTINE CAMPAGNE (CAMPAGNE)	ENSAIT DE ROUBAIX
n° 7	Mme CAROLINE RICHARD (RICHARD)	UNIVERSITE DE TOURS
n° 8	M. VINCENT MAISONNEUVE (MAISONNEUVE)	UNIVERSITE DU MANS
n° 9	Mme CHRISTINE VAUTRIN (VAUTRIN)	UNIVERSITE D'ORLEANS
n° 10	Mme VERONIQUE JUBERA (JUBERA)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 11	M. SEBASTIEN LIVI (LIVI)	INSA DE LYON
n° 12	M. CATHERINE JOURNET (GAUTIER)	UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD)
n° 13	M. PHILIPPE STEYER (STEYER)	INSA DE LYON
n° 14	M. NICOLAS JOLY (JOLY)	UNIVERSITE D'ARTOIS
n° 15	M. SEBASTIEN ALLAIN (ALLAIN)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 16	M. THOMAS MAZET (MAZET)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 17	Mme CHRISTEL BARBAUD (BARBAUD)	UNIVERSITE PARIS 13 (SORBONNE PARIS NORD)
n° 18	Mme GERALDINE ROHMAN (ROHMAN)	UNIVERSITE PARIS 13 (SORBONNE PARIS NORD)
n° 19	M. ALEXIS DESCHAMPS (DESCHAMPS)	INP DE GRENOBLE
n° 20	M. FABRICE MAUVY (MAUVY)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 21	Mme MARIE CHRISTINE RECORD (RECORD)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 22	M. MANUEL GAUDON (GAUDON)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 23	Mme CHRISTELLE TIXIER (DUBLANCHE TIXIER)	UNIVERSITE DE LIMOGES
n° 24	M. OMAR EL KEDIM (EL KEDIM)	UNIVERSITE DE TECHNNOLOGIE DE BELFORT MONTBELIARD